

Le président:
Rolf Grädel, procureur général du canton de Berne
rolf.graedel@justice.be.ch

Berne, 14 septembre 2016

Recommandations de la SSK/CPS relatives à la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels

Le Bureau de la Conférence des procureurs de Suisse (SSK/CPS) a adopté des recommandations pour la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels. Une application cohérente de l'expulsion y est préconisée. Ces recommandations doivent inciter les cantons à adopter une pratique uniforme pour la mise en œuvre des nouveautés législatives. Cela concerne avant tout des questions générales quant à leur application, la manière de traiter la clause de rigueur et le renvoi non obligatoire.

Le 1er octobre 2016, les dispositions légales donnant suite à l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels entrent en vigueur. Elles prévoient des règles pour ce qui concerne le renvoi d'étrangers et d'étrangères condamnées.

Les recommandations du Bureau de la SSK/CPS doivent servir d'aide pratique à l'introduction des normes légales pour les procureures et procureurs. Elles fournissent des lignes directrices pour la mise en œuvre dans la pratique du renvoi obligatoire (clause de rigueur) et du renvoi facultatif.

Tous les Procureurs généraux des cantons et le Procureur général de la Confédération sont membres de la Conférence des procureurs de Suisse (SSK/CPS). La CPS vise à promouvoir la coopération des autorités de poursuite pénale cantonales et fédérales et à harmoniser l'application du droit pénal et de la procédure pénale. A cette fin, la SSK/CPS adopte des recommandations et favorise des échanges de vues réguliers.

Pour plus d'informations, les personnes mentionnées ci-après se tiennent à votre disposition le 14 septembre 2016 de 15 heures à 17 heures:

- Allemand: Rolf Grädel, Président SSK / CPS (Tél: 031 636 25 00)
- Français: Fabien Gasser, Membre du Bureau SSK / CPS (Tél: 026 305 39 39)
- Italien: Antonio Perugini, Membre du Bureau SSK / CPS (Tél 091 815 53 11)